

La lettre de la

CPDT

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

N° 39
Juillet 2015

03 Dossier

Le système
d'informations foncières

07 Recherche

La coopération
transfrontalière

09 Chaire
doctorale

La chaire a dix ans

11 Rencontre

Pépinière de talents :
Helen Barthe Batsalle

De bonnes données spatiales pour une bonne gouvernance territoriale

Depuis seize ans, les travaux de la CPDT alimentent la connaissance du territoire wallon. Ce savoir est à la disposition du Gouvernement wallon et de tous les acteurs du développement territorial via les différents canaux de communication de la CPDT dont le site internet est la pièce angulaire. L'élaboration d'une telle connaissance, nécessaire pour guider les actions à mener, n'est possible que grâce à la production et à la mise à disposition de données, c'est-à-dire de sources statistiques, cartographiques, documentaires fiables, pertinentes et accessibles. Ce besoin de données est partagé par les institutions (administrations, universités, IWEPS...), la société civile et les bureaux d'études.

Cette dernière décennie, des mutations profondes telles que le développement d'internet et des systèmes d'informations géographiques ou l'explosion de la puissance de calcul des ordinateurs ont suscité l'impression d'une capacité quasi infinie de traitement de l'information et, *in fine*, de connaissance. Cependant, n'étant pas alimentée par des données à sa hauteur, cette capacité reste largement sous-exploitée.

En effet, en Belgique, les réformes institutionnelles et les économies budgétaires à répétition ont par exemple sonné le glas du recensement décennal (enquête socio-économique) national dont la dernière édition date de 2001. Un des fondamentaux de la connaissance statistique a disparu sans trouver de substitut adéquat. Cette perte se situe dans un contexte néo-libéral où la possession de données devient, pour les fournisseurs, un enjeu monétarisable et donc essentiel. Que ce soit à l'administration du cadastre, à la SNCB ou dans d'autres institutions, la mise à disposition des données devient avant tout une source de revenus nécessaires à la pérennité du service ou un risque face à la libre concurrence.

Pour compenser la disparition du recensement et répondre à ses obligations européennes de fourniture de statistiques via EUROSTAT, la Direction Générale de la Statistique au niveau fédéral a développé de nouvelles méthodologies de croisement de données préexistantes. Ce CENSUS a toutefois pour conséquence une réduction des informations disponibles en particulier celles finement désagrégées au niveau spatial. Ainsi, les comportements de mobilité des ménages ou la qualité des logements ne peuvent plus être appréhendés que par échantillonnage, ce qui rend les analyses à l'échelle communale et, plus encore, des secteurs statistiques impraticables.

Les universités n'ont dans l'état actuel plus les moyens d'accéder à certaines sources essentielles pour analyser le territoire. Des lueurs d'espoirs apparaissent cependant notamment au travers de l'accord de coopération entre l'État fédéral et les entités fédérées pour le cadastre. De même, la centralisation de plus en plus poussée des géodonnées à travers le Géoportail constitue en Wallonie un progrès réel. De plus, sous l'impulsion de l'Europe et via la collaboration de plus en plus fréquente entre les organismes en charge des statistiques dans les différents pays, de réelles améliorations ont déjà vu le jour en vue de faciliter les comparaisons internationales. Toutefois, ce chantier relatif à la minimisation de l'hétérogénéité dans l'accès et la qualité des données entre pays voisins reste de grande ampleur comme l'a expérimenté l'équipe en charge de la recherche «Coopération transfrontalière».

La sonnette d'alarme a été tirée face à ce fréquent manque d'accès aux données dont souffre déjà la CPDT et qui menace la qualité de ses travaux. Les chercheurs se sont penchés d'ailleurs sur cette question cruciale avec le service géomatique du SPW lors de la journée des chercheurs CPDT qui vient d'avoir lieu à Liège en ce début juillet 2015.

La problématique de l'accès aux données et de leur utilisation en vue de permettre aux décideurs d'opérer des choix judicieux est au cœur d'une autre recherche de la CPDT «Système d'informations foncières et politiques publiques». Nous vous invitons à découvrir dans les pages suivantes des résultats qui en sont issus.

Les coordinateurs de la CPDT
Valérie Cawoy, Jean-Marc Lambotte et Alain Malherbe

Photo de couverture : site en chantier du Trilogiport à Hermalle-sous-Argenteau (Oupeye) - E. Castiau

La Conférence Permanente
du Développement Territorial

Coordinatrice de la CPDT :

Annick Fourmeaux, SPW - DGO4

Aménagement du territoire, Logement,
Patrimoine et Energie

Rue des Brigades d'Irlande 1

5100 Namur

annick.fourmeaux@spw.wallonie.be

Tél. 081/33.21.35

Les équipes de recherche

ULB-IGEAT-GUIDE

*Groupe universitaire interdisciplinaire
de développement urbain et rural*

CP 130/2, Av. F. Roosevelt 50

1050 Bruxelles

vcawoy@ulb.ac.be

Tél. 02/650 65 60

Coordination : **Marie-Françoise Godart**
Valérie Cawoy

UCL-CREAT

*Centre de Recherches et d'Etudes
pour l'Action Territoriale*

Place du Levant 1 - 1348 Louvain-la-Neuve

sabine.gerard@uclouvain.be

Tél. 010/47 21 27

Coordination : **Yves Hanin**

Alain Malherbe

ULg-Lepur

*Centre de recherche en Sciences de la
Ville, du Territoire et du Milieu rural*

9 Allée de la Découverte, B52/3

4000 Liège

lepur@ulg.ac.be

Tél. 04/366 58 93 (ou 88)

Coordination : **Jean-Marie Halleux**

Jean-Marc Lambotte

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale, en téléphonant au 1718 ou en envoyant votre demande à publications@spw.wallonie.be

Éditrice responsable :

Annick Fourmeaux

Rédaction : Dominique Istaz

Crédit photographique : E. Castiau,

D. Costermans, C. Van der Kaa, Ombre

du Beffroi sur la ville de Mons - Corentin-

rousman (CC BY-SA 3.0) Wikicommons

Graphisme & mise en page :

Ludvine Minnoye

La lettre N° 40
paraîtra en novembre 2015



Système d'informations foncières

Dans sa Déclaration de Politique Régionale, le Gouvernement wallon propose de dynamiser la politique foncière publique. Mais pour mener une politique foncière efficace, il est nécessaire de développer un système d'informations foncières performant. La recherche «Système d'informations foncières et politiques publiques»¹ s'interroge sur les caractéristiques du système wallon actuel, notamment en examinant la disponibilité des données et en étudiant l'expérience française.

La politique foncière est l'ensemble des décisions et des actions de la puissance publique ayant un impact sur l'appropriation, la valeur et l'usage des terrains. Les chercheurs expliquent : *«Nous postulons qu'une bonne décision nécessite l'accès à une bonne information. Pour cela, il faut des données qui, interprétées, donnent l'information.»*

Les données portant sur l'appropriation, la valeur et l'usage des terrains sont donc centrales pour développer une politique efficace. D'autres données peuvent aussi être utiles, qu'elles soient techniques (référentiels spatiaux) ou qu'elles permettent d'expliquer les données d'appropriations, de valeurs ou d'usages (populations, activités économiques, qualité agronomique des sols...).

Les différentes étapes allant de la donnée brute à l'information forment un **système d'observation foncière**. Il comprend la production des données brutes, leur transformation en informations et le transfert de celles-ci entre acteurs. Ce système d'observation peut être ou non formalisé : en Wallonie, il n'existe pas de structures qui formalisent l'information foncière, contrairement à la France où des observatoires fonciers ont vu le jour sur le territoire national.

Quand l'information issue de l'observation foncière est utilisée dans les

processus de décisions et d'actions foncières, on parle alors d'un **système d'information foncière**. Celui-ci peut être ou non efficace. Dans un système efficace, l'information foncière utile à la prise de décisions circule de manière fluide entre les acteurs.

Les chercheurs énoncent leur raisonnement : *«Nous postulons qu'un système d'observation formalisé permet d'avoir un système d'information plus efficace. En conséquence, un observatoire devrait permettre de prendre de meilleures décisions.»* C'est la raison pour laquelle il était important d'étudier de plus près l'expérience développée en France, afin de tirer des enseignements pour la Wallonie. En effet, y coexistent une politique foncière plus active, des acteurs présents sur le terrain et des structures d'observations foncières.

Les enseignements de l'expérience française

La France incarne le **modèle d'un système d'informations foncières formalisé**. Si les premiers observatoires fonciers y datent des années 1980, ceux-ci se sont multipliés et généralisés au cours du 21^{ème} siècle. Ils s'imposent dans le contexte nouveau résultant entre

autres de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), votée en 2000, en réponse à la prise de conscience des effets qu'entraînerait la poursuite des logiques d'étalement urbain. Cette loi modifie entre autres les outils d'aménagement : les outils stratégiques, comme le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) à l'échelle régionale ou les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle intercommunale, et les dispositifs réglementaires, comme le Plan local d'urbanisme (PLU). *«La réalisation de ces outils nécessite des décisions et des choix qui doivent s'appuyer sur des informations et donc des données.»*

Le contexte français se caractérise par une **politique foncière plus active** qu'en Wallonie et par l'existence d'**opérateurs fonciers** publics dynamiques. Les Établissements publics fonciers (EPF) aident les collectivités à assurer la maîtrise foncière et à développer leurs projets d'aménagement. Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) s'occupent quant à elles des espaces agricoles et sylvicoles. *«Du coup, parce qu'ils avaient une politique active, les Français se sont rendu compte qu'ils avaient besoin*

¹ Chercheurs : C. Bocquet, J. Sarciat et C. Van der Kaa ; pilotes : J.-M. Halleux et P. Defourny.

d'informations fiables. Le développement d'un système d'informations efficace est parti du besoin des territoires.»

Par ailleurs, la somme des actions foncières ne constitue pas une politique foncière généraliste intégrée. Afin de mieux coordonner les politiques foncières, le législateur a favorisé le développement de l'observation foncière et les pouvoirs publics ont pris l'initiative de constituer des structures qui regroupent des outils, des méthodes et des données pour rendre compte des phénomènes foncières sur les territoires: ce sont les observatoires.

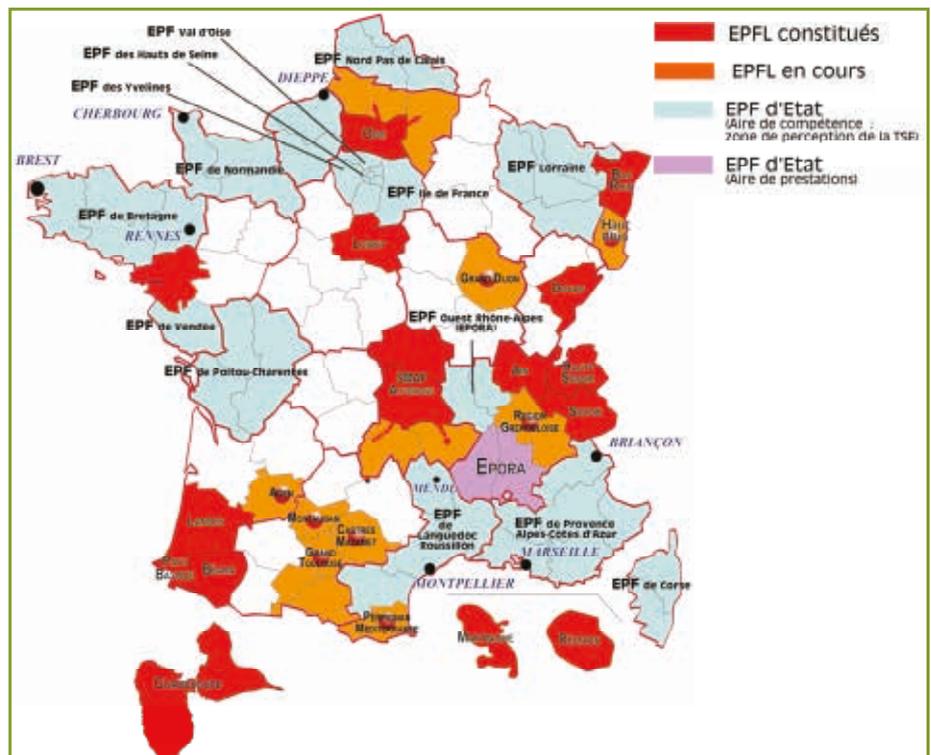
Les chercheurs ont identifié et contacté divers experts de l'aménagement du territoire et du foncier. Puis, ils se sont rendus sur le terrain, entre autres dans la région lilloise. *«Nous avons notamment rencontrés sur Lille des personnes des services déconcentrés de l'État français et des personnes travaillant à l'EPF Nord-Pas-de-Calais».* Cet opérateur foncier est un outil au service des collectivités qui peut intervenir sur les marchés, acquérir du foncier pour le compte des collectivités afin de le porter un certain temps et de le recéder dans le cadre d'un projet d'aménagement public. Les EPF ont l'avantage de couvrir un périmètre étendu. Ils offrent une mutualisation des moyens, ce qui donne une force de frappe aux collectivités qui sont de taille plus réduite et n'ont pas les capacités financières et l'ingénierie pour intervenir sur ces marchés et acquérir ce foncier. *«Ils agissent pour le compte des collectivités mais aussi selon une stratégie qui découle des acteurs régionaux, de l'État et des collectivités. C'est le partenariat qui est à la source des EPF.»*

C'est aussi le **partenariat** qui est à la source de la création des observatoires. Ceux-ci sont constitués par les acteurs du territoire, locaux et régionaux, afin de gérer le système d'informations foncières. Ils fournissent les informations nécessaires tant pour décliner des orientations et élaborer la stratégie que pour localiser et orienter l'action foncière concrète sur le terrain. Les EPF sont

souvent un des acteurs partenaires au sein des observatoires.

Les observatoires foncières peuvent prendre différentes formes et assumer différentes missions selon les spécificités des territoires qu'ils couvrent. Ils se déploient à différentes échelles (agglomération, aire urbaine, région) et développent des pratiques variées. Mais le partenariat est une de leurs caractéristiques commune: celui-ci permet de mutualiser les besoins et les moyens et apporte transparence et cohérence concernant les méthodologies, par exemple lors de la création d'outils d'aide à la décision. *«Ce partenariat crée aussi un langage commun sur base d'une information commune qui permet de parler de la même chose.»* Les observatoires ont comme première fonction de gérer le système d'informations foncières mais ont aussi une importante fonction d'animation, par exemple en organisant des colloques. *«Ils mettent ainsi en lien les acteurs locaux et les acteurs régionaux qui relaient les grandes directives de l'État.»*

L'expérience française met en lumière l'importance de passer d'une réflexion sectorielle à une **réflexion intégrée**. L'observatoire doit être attentif à produire ce qui est utile - et uniquement ce qui est utile - pour répondre aux finalités et aux attentes très pratiques des acteurs. *«Afin de couvrir l'ensemble des besoins, il est utile que le comité de pilotage ou corps décisionnel de l'observatoire soit composé de l'ensemble des acteurs (de l'économie, du logement, de l'agriculture, de l'environnement...) En France, on envisage de plus en plus un observatoire transversal qui intègre toutes les thématiques liées au territoire.»* Quand des politiques sectorielles sont traitées indépendamment les unes des autres, il n'est en effet pas rare de rencontrer une même parcelle destinée simultanément à une fonction économique dans un document stratégique et au passage d'une trame verte dans un autre. La bonne articulation et l'harmonisation des politiques publiques sectorielles trouvent leur place dans le cadre d'une cohérence territoriale renforcée.



Les Établissements Publics fonciers (d'État-EPF- et locaux-EPFL-) couvrent déjà une bonne partie du territoire français en 2013. Source: EPF de l'Ain.

Les chercheurs ont tenté d'établir un modèle de l'observation foncière en France au cours des dix dernières années, ceci afin d'en tirer les enseignements pour la Wallonie. Ils ont mis en évidence la dynamique et l'évolution des pratiques au sein des observatoires, car ces derniers tirent eux-mêmes les leçons de leur fonctionnement. Par exemple, l'échelle des zones couvertes par les observatoires tend de plus en plus à être régionale. *«C'est un enseignement pour la Wallonie, car le niveau régional est celui où il y a l'expertise. C'est une des conclusions claires de la recherche: l'échelle la plus adaptée pour un observatoire est la Région.»*

L'observatoire crée l'information qui va pouvoir mesurer l'action. Une préoccupation exprimée par les personnes rencontrées est le manque d'interopérabilité de la donnée quand elle est produite à une échelle inférieure à l'échelle qui émet les orientations et les objectifs. *«Si l'on n'a pas d'information pour mesurer les objectifs, on ne peut ni rendre des comptes ni suivre les politiques. Puisque l'échelle régionale est une des échelles les plus importantes pour définir les stratégies, c'est un argument pour que les observatoires soient établis – ou au moins pensés – à l'échelle régionale.»*

La conclusion des investigations menées en France confirme l'hypothèse selon laquelle l'**observatoire foncier** permet d'améliorer l'efficacité des systèmes d'informations foncières. La structure mutualiste et coopérative de l'observatoire permet une gestion plus efficace des données et des informations foncières. Elle permet aussi de stimuler l'animation foncière, ce qui conduit notamment à faciliter le transfert de la stratégie définie au niveau régional dans les décisions foncières opérationnelles prises par les autorités locales.

La carte d'identité parcellaire

Comment déterminer une localisation pour un projet d'aménagement? L'analyse des données et la prise en compte des options stratégiques et de la mutabilité (propriété, pollution...) constituent les premières étapes dans la sélection. La carte d'identité des parcelles est un outil d'aide à la décision utile pour affiner la sélection. Des EPF et des observatoires fonciers ont développé cet outil sur leur territoire, reprenant les éléments importants se rapportant au bien. Ci-dessous, une carte d'identité d'une parcelle du fichier de l'EPF Bretagne.

DESCRIPTION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE DE BIENS

À la parcelle

DESCRIPTION DU BIEN

- Référence cadastrale : **0362**
- Adresse du gisement : **Place de la Mairie**
- Surface (en m²) : **327 m²**
- Parcelle bâtie ou non : **bâtie**
- Distance vis à vis du centre : **30 m**

DURETÉ FONCIÈRE

- Nombre de propriétaires : **2 propriétaires**
- Nature juridique : **usufruit**
- Type d'occupant : **propriétaires occupants**
- Type d'occupation : **habitation principale**

FINANCIER - COÛTS

- Bâti / non-bâti : à réhabiliter
- Aménagé ou non (desserte réseaux) : **aménagé**
- Déconstruction (état du bâti, type de construction...) : **un hangar serait à déconstruire (estimé à 30 à 50 €/m²)**
- Suspicion de pollution : **potentiellement amianté (toiture en amiante-ciment)**
- Prix estimatif d'acquisition (prenant en compte le coût de déconstruction / dépollution) : **1 000 € / m² ; -80 € / m² SHON** (en €/m², SHON estimé)
- DPE qualitatif : **F**



Extrait cadastral



Photographie

Potentiel d'aménagement

- Règlementaire (zonage, ER...) : **Ua**
- Servitude (zone humide, périmètre de protection : MH, PPI, agricole...) : **dans le périmètre de l'église classée au titre des monuments historiques**
- Configuration du site (surface, topo, largeur de parcelle) : **parcelle qui s'inscrit dans un bâti urbain dense**
- Accessibilité (distance au centre, PMR, parking...) : **facilement accessible, dans le centre bourg, parking à proximité**
- Exposition : **sud**

Approche sensible

- Intérêt urbain et paysager : **opportunité immobilière : bien dégradé dévalorisant l'image de la place du centre bourg**
- Caractéristique du bien (sur le plan architectural, patrimonial, historique) : **bien ne présentant pas d'intérêt architectural particulier, bien construit dans les années 1950**

Quid des données en Wallonie ?

Pour la Wallonie, les données patrimoniales sont issues du Cadastre (parcelles), de l'Enregistrement (propriétaires). Ces sources sont regroupées au sein de l'Administration de la Documentation Patrimoniale (AGDP) du Service Public Fédéral des Finances. « Ces données sont difficiles voire impossibles à obtenir quand elles sont désagrégées, et onéreuses. » Pourtant, **l'accès aux données** est essentiel à l'information.

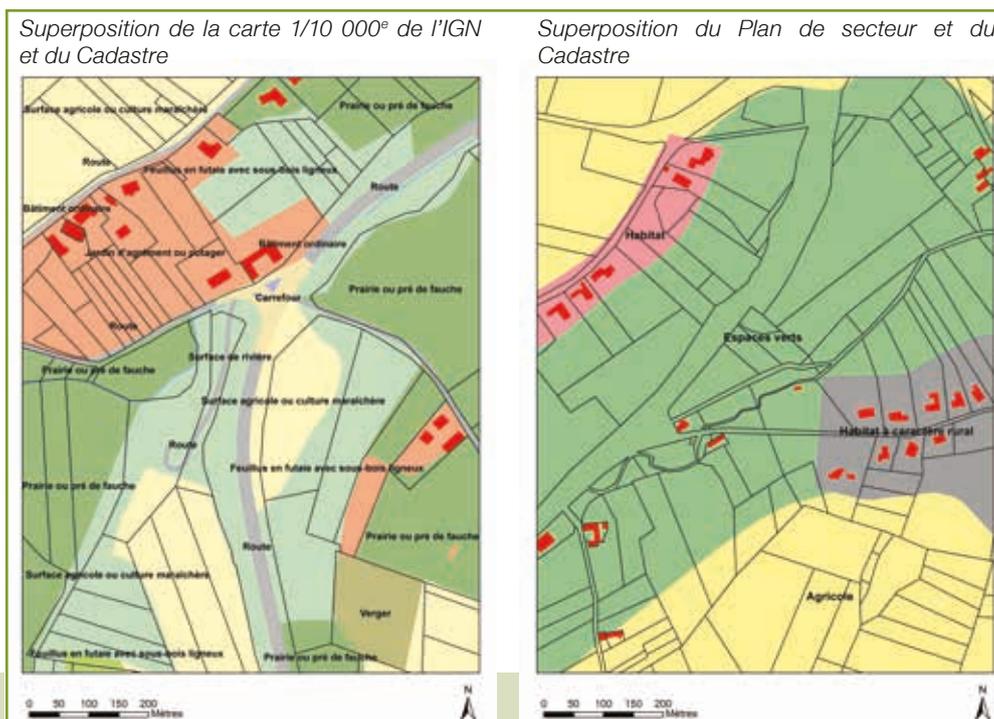
En France, il existait la même difficulté il y a dix ans qu'en Wallonie aujourd'hui. Mais la collaboration menée en France entre les acteurs de l'aménagement ayant une mission publique et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a permis d'organiser le partage du secret fiscal concernant les données patrimoniales.

Ainsi, ces acteurs ont accès, via la banque de données de valeurs foncières, aux données des transactions qui ont eu lieu sur leur territoire. « En Wallonie, l'accès à ces données reste très difficile, même pour des autorités publiques. Les demandes doivent être acceptées par la Commission Vie Privée et traitées par le SPF Finances, avec lequel la communication est actuellement difficile compte tenu de sa restructuration en cours. Tout ceci implique des délais relativement longs. » Ainsi, les Comités d'acquisition ont perdu, suite à leur régionalisation, l'accès à l'information patrimoniale fédérale. Celle-ci leur est pourtant indispensable pour l'exercice de leurs missions, en particulier pour établir des estimations de la valeur des biens fonciers et immobiliers lorsque des autorités publiques souhaitent intervenir sur les marchés. « La procédure de rétablissement de

l'accès à l'information patrimoniale pour les Comités d'acquisition est en cours, mais elle est compliquée et demandera du temps pour aboutir. D'ici là, on peut considérer que les Comités ont perdu leur outil de travail. »

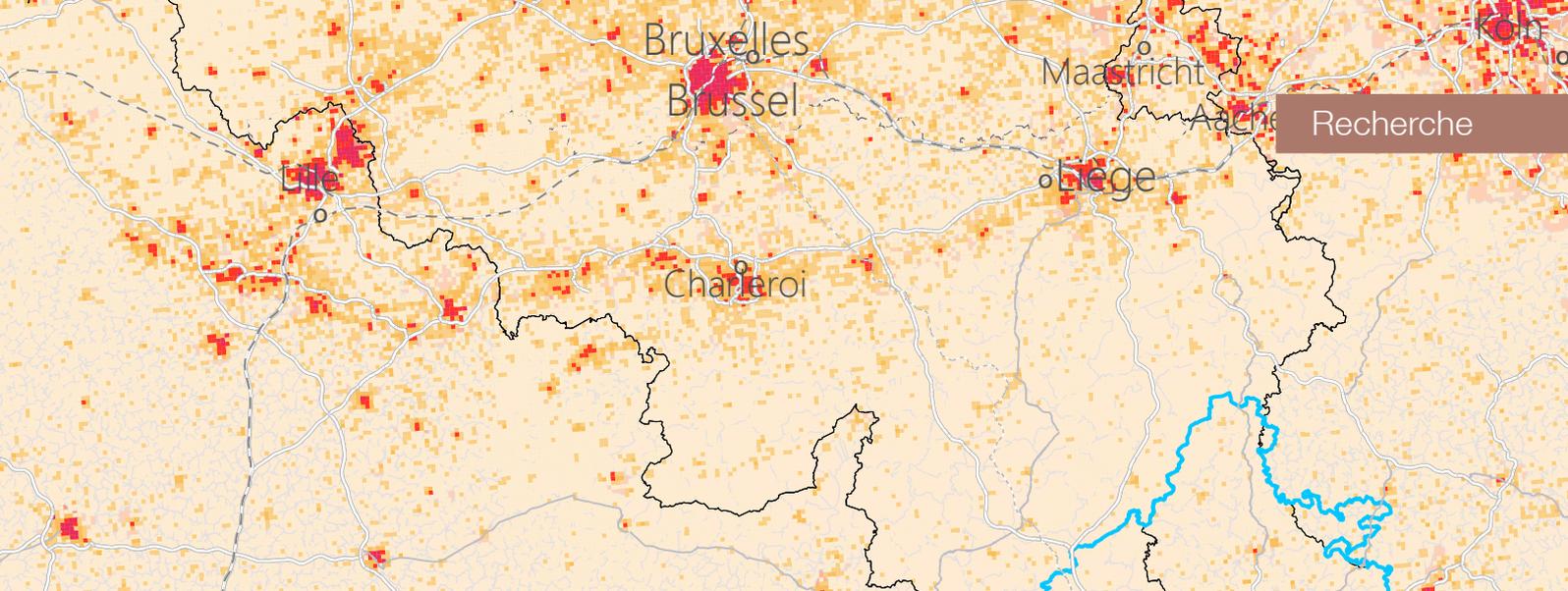
Cependant, une fenêtre d'opportunité s'ouvre au travers de la régionalisation de l'Enregistrement, prévue pour 2017. « Il faudra alors quasiment créer une nouvelle administration fiscale wallonne, intégrant la fiscalité immobilière. L'opérationnalisation de l'éventuel observatoire foncier devrait probablement se faire dans ce cadre. »

Bien d'autres aspects sont analysés dans la recherche dont nous ne parlerons pas ici, faute de place. Celle-ci se poursuit. « Nous allons, entre autres, rencontrer divers acteurs en Wallonie, afin d'investiguer leurs besoins. »



La recherche est également consacrée à l'analyse des données géographiques qui pourraient être utilisées pour constituer le référentiel spatial d'un observatoire foncier. Elle met en évidence que :

- la Wallonie ne possède pas de cartographie des parcelles foncières. La seule base de données représentant graphiquement les propriétés foncières est le plan cadastral appartenant au Service Public Fédéral Finances ;
- le plan cadastral n'est pas une cartographie précise, ce qui induit des problèmes de précision géométrique ;
- ces problèmes limitent l'interopérabilité avec d'autres sources d'informations géographiques intéressantes pour un observatoire foncier telles que le Plan de secteur, les produits de l'IGN... On observe par exemple un décalage clair entre les limites du plan cadastral (contours noirs sur les cartes) et celles de la carte de l'IGN ou du Plan de secteur. Or, le Plan de secteur, qui définit l'affectation du sol, a valeur réglementaire et ses dispositions sont applicables à la parcelle.



Coopération transfrontalière

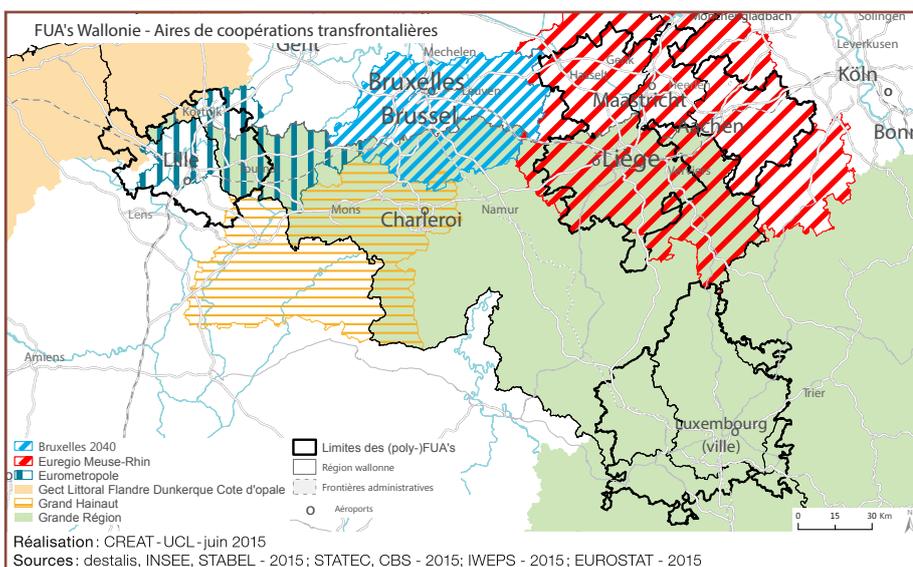
La Wallonie est entourée de pôles urbains importants. Comment peut-elle mieux intégrer les dynamiques positives de la métropolisation présentes dans les aires métropolitaines transfrontalières? Comment peut-elle y mettre en oeuvre des stratégies de coopération, d'intégration territoriale et de développement?

La recherche «Coopération transfrontalière»¹ participe à la réflexion en vue du futur Schéma de Développement Territorial (SDT), dont l'échelle d'intervention sera suprarégionale et régionale. Elle s'inscrit dans le cadre de l'objectif de la Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement wallon de renforcer l'attractivité socio-économique de la Wallonie et sa compétitivité territoriale, notamment en favorisant les synergies avec les régions voisines ainsi que les projets de coopération transfrontaliers.

Alain Malherbe explique: «*Cela a conduit à envisager comment on pouvait mieux qualifier les dynamiques présentes dans les aires métropolitaines transfrontalières sachant que les données existantes sont relativement lacunaires et que la compréhension actuelle des dynamiques métropolitaines est assez faible.*» La recherche vise à développer une meilleure connaissance de ces dynamiques dans les aires transfrontalières et à dégager des recommandations pour que la Wallonie puisse mieux

profiter des retombées, en identifiant les éléments à mutualiser ou pouvant faire l'objet de coopération.

Le premier volet de la recherche a consisté en une étude quantitative afin de caractériser les trois aires métropolitaines transfrontalières. Pour ce faire, les chercheurs ont utilisé les «aires urbaines fonctionnelles» (FUAs, Fonctionnal urban Area, définies dans le cadre du programme ESPON) qui déterminent des périmètres dans les aires métropoli-



Les aires métropolitaines transfrontalières wallonnes sont: l'aire avec Bruxelles comme pôle métropolitain (non prise en compte dans la première phase de la recherche); l'aire Est avec Liège qui doit s'affirmer comme pôle métropolitain; l'aire Ouest avec Lille comme pôle métropolitain et Tournai comme pôle wallon; l'aire Sud avec Luxembourg comme pôle métropolitain et Arlon comme pôle wallon. Ces aires sont fonctionnelles et non politiques ou morphologiques. Leurs périmètres fonctionnels sont inclus dans les territoires des structures de gouvernance transfrontalière existantes (en hachuré sur la carte) mais s'en distinguent. Pour délimiter temporairement les zones de l'étude, la recherche s'est appuyée sur les aires urbaines fonctionnelles (FUAs, limites noires sur la carte).

¹ Chercheurs: Alexandre Leclercq, Fiorella Quadu et Alain Malherbe (pilote, CREAT-UCL).

taines transfrontalières autour des pôles composant ces aires. *«Nous avons examiné si cela pouvait aider à asseoir un périmètre d'étude pertinent sur ces aires métropolitaines. Il y a cependant des incohérences dans leur délimitation, définie sur base des flux domicile-travail, puisque par exemple Eupen n'y est pas intégrée alors qu'elle se trouve dans l'aire d'influence d'Aix-la-Chapelle.»*

Le relevé et la critique des données disponibles mettent en évidence les difficultés à coordonner les bases de données des différents pays mais permettent néanmoins une première caractérisation de chacune des aires.

Les chercheurs ont repris les pôles de compétitivité au sein des aires métropolitaines transfrontalières. L'objectif était d'examiner les coopérations ou mutualisations possibles. *«Les politiques menées en matière de pôles de compétitivité ne sont pas comparables dans les différents pays et les entreprises liées à ces pôles ne travaillent pas nécessairement à l'échelle transfrontalière. Ce n'est donc pas forcément pertinent d'essayer de trouver des possibilités de co-développement économique à partir des pôles de compétitivité.»*

Le second volet de la recherche comprend une enquête DELPHI dont l'objectif est de dégager des consensus sur l'état des lieux et sur les hypothèses de structuration des aires métropolitaines transfrontalières wallonnes. Les résultats sont ensuite discutés dans deux séminaires regroupant des experts de la coopération transfrontalière. *«L'enquête DELFI permet de travailler sur un échantillon réduit et fonctionne en plusieurs tours. Nous avons sélectionné des acteurs qui travaillent dans différents secteurs au sein des aires de coopération transfrontalières et des acteurs liés aux pôles de compétitivité. Nous avons effectué les deux premiers tours de l'enquête. Ils ont été suivis d'un premier séminaire, organisé à Louvain-la-Neuve le 2 avril. La seconde phase de l'enquête, réalisée au mois de juin, sera*



Le séminaire du 2 avril a regroupé des «experts-référents», actifs en matière transfrontalière soit comme président ou directeur général des structures de coordination des coopérations transfrontalières, soit comme expert dans le domaine de la santé, du monde académique, de l'intelligence territoriale, d'INTERREG, de la mobilité...

suivie d'un second séminaire organisé en septembre.»

Les questions de l'enquête ont porté sur les moteurs de développement de l'aire métropolitaine, les influences de la coopération transfrontalière sur le développement métropolitain wallon, les retombées des métropoles voisines sur le territoire wallon, les points de convergence entre les métropoles voisines et les villes wallonnes, les points de divergence entre celles-ci. *«Le premier tour de l'enquête a caractérisé les aires métropolitaines transfrontalières wallonnes. Le deuxième tour a affiné ces résultats en les hiérarchisant plus finement.»*

Le premier séminaire a validé les difficultés et résultats de l'analyse quantitative et a confirmé et enrichi les résultats de l'enquête. Il s'est aussi intéressé aux dynamiques présentes dans d'autres aires métropolitaines transfrontalières en Europe, en particulier au cas de Bâle et Mulhouse. *«La Haute Alsace et l'aire métropolitaine baloise entretiennent des dynamiques relativement comparables à ce que l'on peut observer pour la Wallonie.»*

Pour développer des dynamiques transfrontalières en Wallonie, maximaliser les retombées ou favoriser des coopérations, il est nécessaire de se poser des questions basiques. *«Quatre questions sont ressorties du séminaire. Elles semblent évidentes mais elles sont fondamentales*

et ne sont pas toujours mises en avant dans les projets de coopération.»

Il s'agit de :

- Développer une connaissance et une compréhension des systèmes en présence, tant administratif que culturel, linguistique ou identitaire. *«Connait-on bien le système politique et institutionnel avec lequel on va travailler?»*
- Faire correspondre l'échelle des projets à une échelle d'action pertinente. *«Cela a une incidence sur son rayonnement, sa pertinence, l'investissement à lui consentir...»*
- Prendre en compte les particularités internes à chaque aire transfrontalière. *«Des secteurs peuvent-ils être renforcés ou développés et, dans ce cas, des mutualisations ou des coopérations peuvent-elles être envisagées?»*
- Voir ce qui relève d'une logique de consommation, de coopération ou de concurrence.

Les deux derniers tours de l'enquête et le séminaire qui se tiendra en septembre devront mener à des recommandations afin d'alimenter la réflexion autour de l'élaboration du Schéma de Développement Territorial wallon.



La chaire doctorale a dix ans

En 2005, un premier concours était organisé pour l'octroi de neuf bourses de doctorat dans le cadre de la chaire interuniversitaire en développement territorial de la CPDT. Dix ans plus tard, où en est la chaire doctorale et que sont devenus les docteurs ?

La chaire interuniversitaire de la CPDT a pour objectif d'encourager la recherche doctorale en développement territorial axée sur la Wallonie et de favoriser la dimension scientifique et transrégionale des recherches menées par la CPDT. La chaire comporte deux volets : le financement de doctorats et l'organisation de colloques ou de séminaires à caractère scientifique. C'est au premier volet que nous nous intéresserons ici.

Pour évoquer l'histoire de la recherche doctorale au sein de la CPDT, nous avons rencontré Bernard Declève, porte-parole de l'École doctorale en Développement territorial auprès du FNRS et pilote du programme doctoral de la CPDT, ainsi que Marie-Françoise Godart et Jean-Marie Halleux, responsables académiques du programme de recherche de la CPDT, respectivement pour l'ULB et l'ULg.

Il y a dix ans, la chaire de la CPDT organisait un concours pour le financement de neuf bourses de recherches doctorales¹. Les projets devaient constituer un apport original et contribuer à la connaissance des mécanismes du développement territorial au sein de la Wallonie. Bernard Declève raconte : « Les projets devaient être en lien avec les thèmes de la CPDT, mais avec une liberté de distanciation propre aux recherches plus génériques. Le comité scientifique de l'École doctorale analysait les candidatures puis un

comité d'accompagnement, regroupant les représentants de l'Administration et du Gouvernement wallon ainsi que des scientifiques, décidait des attributions. » Les derniers concours de 2010 et 2011 ont au total permis d'octroyer cinq bourses. Parmi les quatorze recherches doctorales menées, neuf² ont été soutenues (voir l'encadré et pour en savoir plus : <http://cpdt.wallonie.be/chercheurs/theses-soutenues>) et deux sont en cours. Ces chiffres témoignent d'un excellent taux de réussite, comme l'explique Jean-Marie Halleux : « Neuf, et probablement onze, thèses soutenues sur les quatorze est un très bon résultat. Globalement, on estime pour les études doctorales le taux de réussite à 50%. Une étude indique que celui-ci peut atteindre 70% si le doctorant obtient une bourse de type FNRS-FRIA qui le place dans de bonnes conditions. »

A l'origine de la chaire doctorale

À l'origine de la chaire doctorale, il y a la volonté de développer au sein de la CPDT des recherches plus longues (quatre ans) et plus approfondies que les recherches d'aide à la décision produites dans le cadre des programmes annuels. Et cela en profitant du faible coût des bourses de recherches doctorales, défiscalisées. Marie-Françoise Godart rappelle le contexte : « Plusieurs réflexions ont donné naissance à la chaire doctorale,

parmi lesquelles le constat par les universités que les grandes institutions classiques, qui financent les thèses, ne font pas de place au développement territorial. » Jean-Marie Halleux explique : « La chaire participe d'un objectif à moyen terme qui est la structuration d'un domaine scientifique en développement territorial en Belgique francophone. Dans ce cadre, la production de thèses est une condition nécessaire, même si on ne voit pas de retombées immédiates. » Les thèses produisent de la connaissance qui pourra être ensuite réappropriée, via notamment les publications qu'elles génèrent. Sans les thèses, il est très compliqué d'inscrire les travaux de la CPDT dans les débats qui animent le monde scientifique au niveau international et qui s'opèrent au travers des revues scientifiques internationales à comité de lecture. En effet, les autres chercheurs manquent de temps pour prendre pleinement connaissance de la littérature internationale et pour valoriser les résultats sous formes d'articles scientifiques. Marie-Françoise Godart ajoute : « Au début de la CPDT il y avait aussi l'idée de créer une pépinière de spécialistes en aménagement du territoire. Une des manières de former des spécialistes, c'est justement de développer des réflexions de type doctoral, d'accumuler l'expérience dans la manière d'appréhender et de gérer les problématiques. » Les docteurs, formés au sein de la CPDT, ont pour la plupart

¹ Trois bourses par université, couvrant la période 2006-2010.

² La défense publique de la neuvième sera présentée en septembre.

trouvé un emploi en lien avec le développement territorial.

Un transfert de savoir dans la CPDT et vers l'administration ?

Une des plus-values de la chaire est de «remettre en question différemment», d'apporter des résultats éclairant autrement la compréhension des enjeux territoriaux. Bernard Declève expose: «*Dans les espaces de discussion, notamment dans les colloques et séminaires, les doctorants apportent des visions en contrepoint, de la comparaison ou de la généralisation, de la mise en perspective.*» Cependant, la temporalité des recherches doctorales

s'accorde difficilement avec celle des recherches de commande de la CPDT. «*La première vague des neuf doctorants a réussi à créer un réseau et une dynamique. Ensuite, il y a eu moins de bourses et l'effet par rapport à la CPDT s'est estompé. Il faut une masse critique pour que cela puisse bénéficier à l'accompagnement des recherches, notamment par des séminaires.*»

Malgré les intentions de départ, la création de liens entre recherches appliquées et thèses n'a pas été systématique. Parmi les cas d'articulation réussie, citons Stéphanie Quériat qui était déjà chercheur à la CPDT avant de bénéficier d'une bourse de doctorat et a pu nourrir sa thèse grâce aux méthodes

développées précédemment. Elle a pu ensuite enrichir la recherche portant sur les Atlas des paysages par ses réflexions doctorales. Le lien est encore plus direct dans le cas de la recherche «coopération transfrontalière», dont le pilote, Alain Malherbe, termine sa thèse sur un sujet proche. Parfois aussi des recherches peuvent s'appuyer sur certains éléments issus des thèses. Jean-Marie Halleux et Marie-Françoise Godart concluent: «*Il faut réfléchir à l'amélioration des synergies entre recherches et thèses, tout comme l'articulation entre les sujets des recherches doctorales et les préoccupations de l'administration, en ciblant davantage les thèmes de ces recherches.*»

Ils ont soutenu leur thèse et travaillent dans le domaine du développement territorial

- Le 21 septembre 2010: **Emilie Droeven** - Académie Wallonie-Europe (Lepur-ULg) - «*Paysages dans l'action, paysage en action(s). Développement territorial et processus de construction de projets locaux de paysages en Wallonie*» → Emilie est Responsable du projet LIFE ELIA chez RTE (gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France). L'objectif principal du projet est la transformation des emprises forestières des tracés de lignes à haute tension en corridors écologiques en Belgique et en France.
- Le 27 octobre 2010: **Stéphanie Quériat** - Académie Wallonie-Bruxelles (IGEAT-ULB) - «*La mise en tourisme de l'Ardenne belge (1850-1914). Genèse et évolution d'un espace touristique. Processus, acteurs et territoires*» → Stéphanie est chercheur au sein de la CPDT où elle participe à la rédaction des Atlas des paysages de Wallonie.
- Le 2 mai 2011: **Stéphanie Crabeck** - Académie Wallonie-Bruxelles (IGEAT-ULB) - «*Logiques de la massification de l'offre touristique. Généalogie des hébergements de grande capacité en Wallonie*» → Stéphanie enseigne et mène des recherches à la Haute Ecole Condorcet dans la section tourisme et fait partie de l'équipe de chercheurs (tous docteurs) qui travaille actuellement sur le projet «Centrality of Territories» en collaboration avec les universités de Bergame, Cambridge, Santander, Gérone, Lübeck et Amiens.
- Le 4 octobre 2011: **Julie Denef** - Académie Louvain (Urba-UCL) - «*La fabrique de parcs intra-urbains contemporains. Nouvelles formes de médiations urbanistiques et esthétique de l'ouverture*» → Julie est chercheur à mi-temps au CREAT à l'UCL et chargée de cours en projets urbains.
- Le 18 novembre 2011: **Sophie Hanson** - Académie Wallonie-Europe (Lepur-ULg) - «*Entre Union européenne et Région wallonne: multiplicité des échelons de pouvoir et subsidiarité territoriale. Analyse de la subsidiarité territoriale au travers des directives Seveso, IPPC, responsabilité environnementale et de leurs mesures de transposition en Région wallonne*» → Sophie est Agent du Conseil économique et social de la Région Wallonne (CESW), Secrétaire adjointe de la Commission d'avis sur les recours en matière de permis d'urbanisme et d'urbanisation.
- Le 8 mars 2012: **Fabian De Smet** - Académie Wallonie-Europe (Lepur-ULg) - «*Caractérisation des espaces périurbains: morphologie actuelle et prospective*» → Fabian, ir Architecte Urbaniste, est Coordinateur de projets pour le développement de quartiers de gares, chez Eurogare S.A. (filiale de la SNCB-Holding et de la SRIW) à Liège.
- Le 29 avril 2013: **Mathieu Strale** - Académie Wallonie-Bruxelles (IGEAT-ULB) - «*La logistique: localisation des activités et impacts territoriaux*» → Mathieu est chercheur post-doctoral à l'IGEAT-ULB sur les problématiques de mobilité métropolitaine autour de Bruxelles. Il a enseigné à l'Université de Cergy-Pontoise (France) pendant un an.
- Le 11 juillet 2014: **Valentine van Gameren** - Académie Wallonie-Bruxelles (IGEAT-ULB) - «*L'adaptation au changement climatique: le rôle des propriétaires forestiers privés dans la filière forêt-bois*» → Valentine est Attachée chargée de projet au Département du développement durable au sein du Service public de Wallonie.
- Défense publique le 17 septembre 2015: **Alain Malherbe** - Académie Louvain (CREAT-UCL) - «*Mutations et ressources de territorialisation de l'espace transfrontalier Meuse-Rhin sur le temps long. Vers une métropole polycentrique transfrontalière?*» → Alain est Coordinateur de la CPDT pour l'UCL et pilote de la recherche CPDT sur la coopération transfrontalière. Il est également chargé de cours à l'Institut Supérieur d'Urbanisme et de Rénovation Urbaine de Bruxelles.

Deux thèses en cours:

- **Christophe Breuer** - Académie Wallonie-Europe (Lepur-ULg) - «*Influence de la gouvernance sur le développement des aires métropolitaines en Europe et en Wallonie*».
- **Marie-Caroline Vandermeer** - Académie Wallonie-Europe (Lepur-ULg) - «*Aménagement du territoire, compétitivité régionale et immobilier d'entreprise en Wallonie*».

Helen Barthe Batsalle



Politologue de formation (FUCAM, 1999), Helen Barthe Batsalle a suivi un troisième cycle en développement local (ULB, 1999).

Helen a travaillé à la CPDT de 1999 à 2008. Elle a collaboré à plusieurs recherches dont le détail figure ci-après; elle a aussi occupé la fonction de coordinatrice. Depuis 2008, elle dirige la cellule Statistiques de la Province du Hainaut.

Helen Barthe Batsalle nous accueille dans les locaux de Hainaut-Développement¹, au cœur du Parc Initialis de Mons. Depuis 2008, elle y dirige la cellule Statistiques. Sa mission? Décrire, suivre et comparer l'évolution socio-économique et démographique de la Province du Hainaut.

Grâce à sa banque de données constituée au fil des années et provenant des fournisseurs officiels de données statistiques, la cellule propose des analyses socio-économiques globales et sectorielles à destination des pouvoirs locaux, des entreprises, des écoles et des citoyens. On s'en doute, la rencontre avec Helen sera dense, les questions abondantes, à l'instar des matières traitées par nos deux institutions. Je demande d'emblée à Helen si les travaux de la CPDT lui sont utiles. Elle prend l'exemple des Atlas socio-économiques du Hainaut, l'un des fleurons de son département. Ils sont au nombre de trois: Charleroi Sud-Hainaut, Cœur du Hainaut et Wallonie picarde.

Ces Atlas, conçus en collaboration avec les intercommunales, connaîtront deux mises à jour dont la première est déjà en cours d'élaboration. Construits à partir de données fédérales (SPF Economie, ONSS...), ils comprennent un chapitre démographique, un autre sur le logement, les services à la population... *«En matière démographique, explique Helen, nous nous sommes basés sur le Diagnostic territorial de la Wallonie (CPDT, 2011). Nous partageons les mêmes données, qui viennent du Bureau du Plan, et nos analyses vont dans le même sens (même si des données plus récentes prévoient une hausse démographique d'une ampleur moindre que les premières prévisions): évolution de la structure des ménages et besoins en logements plus petits, avec des spécificités hennuyères comme le vieillissement du bâti et la demande en logement public.»* Les Atlas ne sont qu'une partie du travail de la Cellule Statistiques, qui répond aussi à des demandes dans le cadre de diagnostics socio-économiques plus locaux. Elle fournit alors des

données commentées qui permettent aux ADL ou à la Communauté urbaine du Centre ou aux PCDR de tenir leurs diagnostics à jour.

Neuf ans de CPDT

Helen est politologue de formation (FUCAM, aujourd'hui UCL-Mons) et a suivi un troisième cycle en développement local (ULB). Arrivée à la CPDT en 1999, elle a débuté avec la célèbre étude sur les coûts de la désurbanisation². Elle a collaboré aussi à la «Mise en Œuvre des Agendas 21 locaux» et a introduit dans nos recherches le concept d'économie résidentielle. Mais son cœur de recherche, ce fut surtout la supracommunalité. On se souvient que la recherche baptisée «Les aires de coopération supra-communales» a débouché sur l'Atlas des «Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie» - familièrement appelé Atlas Vander-motten - et le premier volume de la collection «Plaquettes», sur les communautés urbaines. C'est sans conteste le domaine de la supracommunalité qui est la passerelle la plus évidente entre l'expertise qu'Helen a acquise dans le cadre de la CPDT et son travail actuel. Sa participation à l'Atlas Vander-motten lui a fourni l'occasion de faire ses premières armes en cartographie.

Helen était très appréciée à la CPDT, comme chercheuse et comme coordinatrice. Pourquoi être partie? *«Je voudrais d'abord dire pourquoi je suis triste d'avoir quitté la CPDT. C'est là que*

¹ L'Agence de Développement de l'Économie et de l'Environnement de la Province de Hainaut, bd Initialis 22, 7000 Mons. <http://www.hainaut-developpement.be/>. Cette administration provinciale travaille au développement socio-économique du Hainaut, mais aussi à l'agriculture, à l'environnement, aux relations citoyennes et aux relations internationales de la Province.

² La liste des références bibliographiques des contributions d'Helen Barthe Batsalle aux travaux de la CPDT serait fort longue à énumérer ici. Nous renvoyons le lecteur intéressé à notre site internet.

j'ai tout appris. Ce fut très riche en enseignement et en ouverture d'esprit dans une matière à laquelle je ne me destinais pas au départ. On était tiré vers le haut. Mais il y avait aussi la question de la sécurité d'emploi, de la reconduction annuelle des contrats, jamais certaine, de l'obligation académique de faire une thèse. Quand on a des enfants, on aspire à une certaine sécurité... »



Chercheuse, mais aussi coordinatrice de recherche pendant deux ans, Helen Barthe Batsalle a fait bénéficier la CPDT de ses compétences logistiques, notamment lors des colloques. Ici, lors d'une mise au vert à la ferme.

The right woman for the job

Je demande à Helen si son expérience à la CPDT a joué dans le choix de ses nouveaux employeurs, ce que me confirmera un peu plus tard son directeur, Lionel Bonjean. Helen s'est juste remise à jour en statistiques et en méthodes d'enquête. Mais à l'évidence, elle était the right woman for the job. D'autant qu'elle a d'entrée pu plaider pour l'extension des compétences de son service, jusque-là confiné aux statistiques, et y introduire l'approche territoriale directement issue de son expérience à la CPDT. *« Mon expérience de coordinatrice m'a amenée à m'intéresser au Tableau de Bord et à ses indicateurs. Ne pas se contenter des indicateurs classiques, c'est quelque*

chose que j'ai pu apporter ici: quand on propose un indicateur sur le prix de l'immobilier, on l'accompagne d'un indicateur sur la pression immobilière, par ex. J'ai pu apporter une approche plus territoriale aux travaux de mon service. »

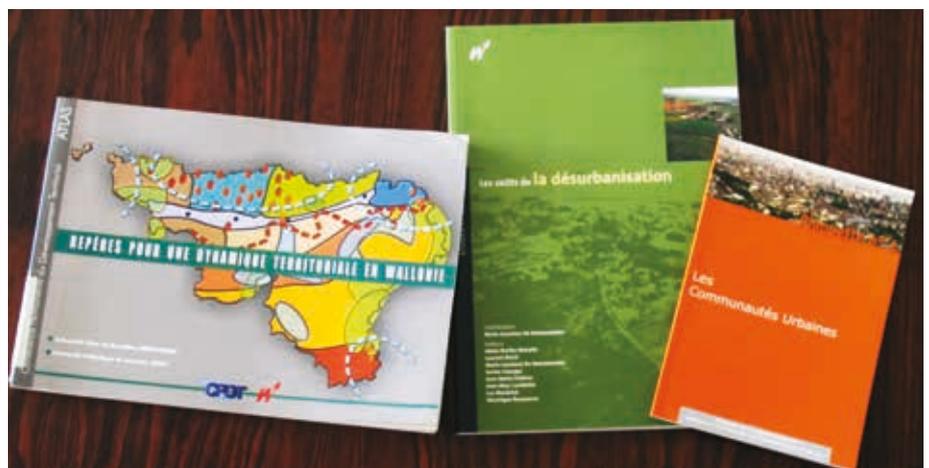
La CPDT est pour Helen une référence fondatrice; elle reste aussi une source d'information dans sa pratique. *« Quand on nous demande une étude ou un diagnostic, mon premier réflexe est de consulter les ressources de la CPDT pour voir ce qu'elle a produit sur le sujet, que ce soit des données, les cartes d'occupation du sol d'une commune ou des études thématiques. Par ailleurs, je suis encore tout ce qui concerne la supracommunauté, les projets de territoires, les agglomérations urbaines. Je suis aussi très attentive à de nouvelles recherches comme celle de la Politique de la Ville. Le passage de ces compétences au niveau régional rend ce sujet tout à fait d'actualité. Mes compétences territoriales m'amènent aussi à participer à des demandes d'avis pour l'APW³, qui fédère l'avis des Provinces. Ce fut le cas pour la révision du SDER, par exemple, ou le Schéma de Développement Durable. »*

Et les liens vivants, humains, avec la CPDT? *« Au-delà de ma participation à la Plate-forme Agglo, issue de nos*

anciennes recherches, ou au colloque annuel de la CPDT, véritable grand-messe du monde de l'aménagement du territoire, il y a de fréquents échanges d'informations. Par exemple, nous avons publié les résultats hennuyers de l'étude de Pierre Fontaine sur la géographie des revenus communaux; à l'inverse, j'ai été sollicitée par Raphaëlle Harou pour l'étude sur la gentrification. »

Dans le futur, quels sont les travaux de la CPDT qui soutiendraient son travail? *« Certainement ce qui concerne la supracommunauté ou la Politique de la Ville. Mais plus fondamentalement, je regrette le temps long qui caractérisait les recherches il y a quelques années et favorisait la coopération interuniversitaire et la transversalité. La commande sur le temps court pourrait être sous-traitée à des bureaux d'études; les universités apportent à la recherche une validation unique en son genre. Il faut du temps pour que les résultats percolent et la communication a aussi son rôle à jouer dans la transmission entre la recherche et l'aide à la décision. »*

D. Costermans



Quelques publications emblématiques de la CPDT auxquelles Helen a contribué: l'Atlas Vandermorten, la plaquette sur « Les communautés urbaines », l'étude sur les « Coûts de la désurbanisation ». Elles sont toujours accessibles sur notre site (publications/archives).

³ Association des Provinces Wallonnes